
Gouverner la religion dans les écoles publiques : l'institutionnalisation de l'enseignement de la religion catholique comme discipline scolaire en Italie, 1984-1992

Guillaume Silhol*¹

¹Sciences Po Aix - Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (IEP Aix-en-Provence) – Fondation Nationale des Sciences Politiques [FNSP], Aix Marseille Université : EA4261, Institut d'Études Politiques [IEP] - Aix-en-Provence, CHERPA – 25 rue Gaston de Saporta - 13625 Aix en Provence, France

Résumé

Cette recherche en sociologie de l'action publique porte sur l'institutionnalisation de l'enseignement de la religion catholique (insegnamento della religione cattolica, IRC) dans les écoles publiques italiennes, suite à la révision du Concordat avec le Vatican en 1984. La réforme d'une catéchèse obligatoire sauf demande d'exemption en enseignement facultatif relevant d'un " choix " des parents d'élèves (article 9-2 du Concordat) devient conflictuelle dans les années qui suivent, jusqu'à contribuer à une " crise de gouvernement " en octobre 1987. Or, cette politisation de l'IRC entre 1984 et 1992 est enchâssée dans la reconfiguration des rapports entre le monde catholique italien et les formations politiques, en particulier la Démocratie chrétienne et le Parti socialiste italien, avant l'alliance entre la Conférence épiscopale italienne (CEI) et le centre-droit dans la décennie 2000. À partir d'une enquête sur des archives de partis politiques, des archives de presse et par entretiens, il s'agit de montrer comment une heure de pastorale scolaire administrée localement par les diocèses fait l'objet d'un travail de requalification en enseignement de culture religieuse dans la représentation centralisée des intérêts des institutions catholiques. Dans un premier temps, des acteurs intermédiaires entre la CEI et les gouvernements Craxi, Goria et Andreotti, reprennent et technicisent les négociations de la mise en œuvre du Concordat, contre d'autres protagonistes religieux, politiques et syndicaux hostiles à la banalisation de l'IRC ou favorables à la création de cours de culture religieuse non-confessionnels. Par la suite, le " choix des parents " est objectivé dans une série de mesures et de pétitions qui permettent à la CEI de se repositionner comme propriétaire du problème public de la " culture religieuse " dans les écoles. Enfin, les entreprises de judiciarisation contre l'obligation de " l'heure alternative " renforcent paradoxalement le positionnement des institutions catholiques italiennes comme acteur politique.

*Intervenant